

# COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAGEY

SÉANCE DU : 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la 3<sup>ème</sup> salle de l'école, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

**PRESENTS** : JOUFFRAY Nicolas, Maire,

BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, LAINE Janet, DOENLEN Cécile, DESFOSSEZ Hervé, LODS Elodie, JALOUX Gabrielle, RICHARD Gaëlle, SONNET Christophe, EVEN Jean-Paul, CORBANESE Bruno, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

MICHOUX Odile (procuration à Mme JALOUX Gabrielle)

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** :

Monsieur EVEN Jean-Paul

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Approbation du Conseil Municipal du 22 janvier 2021
2. Création de cavurnes et d'un jardin du souvenir au cimetière
3. Réduction de l'éclairage public durant la nuit
4. Proposition de création d'un parc éolien
5. Questions diverses

## **1. Approbation du Conseil Municipal du 22 janvier 2021**

Monsieur le Maire demande si les membres ont pris connaissance du compte rendu du 22 janvier 2021 et s'il y a des remarques.

Les membres demandent la modification d'une phrase au niveau de la prise de connaissance du PADD. « **Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la prise de connaissance du PADD** » au lieu de « Le Conseil Municipal a pris connaissance du PADD à l'unanimité ».

Les membres du Conseil approuvent, après cette correction, le compte rendu du 22 janvier 2021.

## **2. Création de cavurnes et d'un jardin du souvenir ; Instauration des tarifs des concessions cinéraires**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est de plus en plus sollicitée par les familles des défunts pour inhumer leurs proches dans un jardin d'urnes. Les jardins d'urnes consistent en de petites cuves enterrées dans un espace prévu à cet effet, sur lesquelles les concessionnaires peuvent ou non édifier des monuments ou autres pierres, de dimensions restreintes comme indiqué au règlement du cimetière.

Un devis d'un montant de **6 810 €** de la marbrerie ERNWEIN de Morvillars a été retenu par le Conseil Municipal.

Une demande de création d'un jardin du souvenir a été demandé.

**A l'unanimité**, le conseil Municipal autorise le Maire à réaliser les travaux et demander éventuellement une subvention.

Par ailleurs, il convient de fixer les tarifs et la durée de ces nouvelles concessions, ce qui permet à Monsieur le Maire de proposer la révision des concessions actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité (13 pour, 1 abstention)**, décide de modifier les tarifs et les durées des concessions du cimetière ci-dessous.

	<b>CONCESSION</b>	<b>RENOUVELLEMENT</b>
<b>SIMPLE</b>	30 ans : 40 € 50 ans : 80 €	30 ans : 40 € 50 ans : 80 €
<b>DOUBLE</b>	30 ans : 80 € 50 ans : 160 €	30 ans : 80 € 50 ans : 160 €
<b>COLOMBARIUM</b>	30 ans : 100 € 50 ans : 200 €	30 ans : 100 € 50 ans : 200 €
<b>CAVURNE</b>	30 ans : 500 € 50 ans : 800 €	30 ans : 100 € 50 ans : 200 €

### **3. Réduction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Cette démarche sera réalisée sur une période d'essai, accompagnée d'une information de la population.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à la majorité (9 pour, 1 contre, 4 abstentions)**

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 4 heures dès que les horloges seront programmées, et ce jusqu'au 30 juin 2021.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population.

#### **4. Proposition de création d'un parc éolien**

Monsieur le Maire expose qu'en juin 2020, nous avons été démarchés par la société Opale qui nous a proposé un projet d'implantation de trois à cinq éoliennes sur la Commune de Chagey (en partie sur la forêt communale et en partie sur la forêt privée).

Depuis l'été, le Conseil a étudié le projet et en a débattu à plusieurs reprises, en s'appuyant sur une visite du parc éolien de Verne, dans le Doubs.

Malgré l'attrait économique, le Conseil ne souhaite pas donner suite à ce projet pour les raisons suivantes :

- interrogations sur le recyclage futur des pales en composite
- déforestation pour la création des chemins d'accès et de la zone d'implantation des éoliennes
- impossibilité de consommer localement l'électricité produite
- empreinte carbone élevée pour réaliser les travaux de ce projet
- nuisances visuelles pour les habitants des villages de Chenebier et Chatebier.

Toutefois, ce projet nous a permis d'amorcer une réflexion et le débat sur la transition énergétique reste ouvert....

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à la majorité (13 pour, 1 abstention)** de ne pas donner suite au projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune.

#### **5. Questions diverses**

- Diagnostic assainissement : suite aux difficultés rencontrées par les habitants du village durant l'hiver, la commune a contacté 2 entreprises pour réaliser un diagnostic,

- ✓ Proposition 1 : Bilan complet du village, un an d'études : 40 000 € (subvention ?)
- ✓ Proposition 2 : Bilan du réseau sans proposition de travaux : 38 000 € (pas de subvention)
- ✓ Proposition 3 : bilan du réseau de Chagey jusqu'à Luze : 60 000 € (subvention possible)

- Préparation du budget primitif : en cours

Les sujets à réaliser en 2021 :

- ✓ Points à voir : environ 26 000€ dossier juridique : contentieux de la commune sur 2015-2016
- ✓ Poste de secrétaire avant un départ en retraite au 1<sup>er</sup> Avril 2021
- ✓ Route : environ 10 000 €, couche finale après les travaux de 2020 sur Généchier
- ✓ Porte : environ 4 000 € pour le logement communal
- ✓ Travaux possibles sur le diagnostic pour le réseau assainissement

- Retour sur la dernière réunion du SIAEP

- ✓ Débat sur le récupérateur d'eau
- ✓ Tarif de l'eau : augmentation 2021/2022 après stabilité sur plusieurs années
- ✓ Débat sur grand district Belfort et maillage entre réseaux.
- ✓ Personnel en baisse (- 2 postes)
- ✓

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochains conseils municipaux :

- **le 12 mars 2021** qui sera spécifique à la validation du Compte administratif et du Compte de gestion
- **9 avril** qui sera principalement consacré au budget primitif.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **23h10**.